

DISPOSITIFS D'AIDE - CRÉATION MUSICALE

Ecosystème de la filière création (compositeurs, ensembles, CNCM, festivals, structures de production et diffusion ...)

ONDA

Frein à l'entrée des musiques de création dans les scènes pluridisciplinaires dans leur programmation

- Aide à la diffusion et la transmission
- Dispositifs intéressants et garanties financières

- Soutien pour tous et pour la prise de risque
- Dialogue facile et ouvert avec les interlocuteurs

Dispositifs pour projets à l'international (les OGC doivent continuer à soutenir ces Fonds)

Institut Français + Fonds pour la création (Impuls, Face, Diaphonique)

Aides plus ou moins importantes et développées pour les structures selon les territoires : reste compliqué pour la Création

Collectivités territoriales

- Dispositifs adaptés pour l'écosystème (projets, structuration, conventionnement)
- Appels à projets variés, larges en terme d'intention et favorables pour certaines structures (pédagogie - milieu scolaire, aide à la résidence artistique territoriale, aide à l'itinérance, été culturel...)
- Permet de travailler ensemble et inventer rapidement

DRAC

- Disparité entre les DRAC (nombre d'acteurs sur les territoires, jury...)
- Pas de dispositifs spéciaux pour les festivals : axes liés au territoire, à la parité par exemple

Peu de temps pour exposer son projet pendant les commissions

DGCA

DGCA - DRAC

Critères permettant une accessibilité à tous

DICRÉAM

- Soutien à la prise de risque, à la pluridisciplinarité
- Soutien au développement, phase de recherche
- Commissions multiples et qualitatives

CNM

- Beaucoup de dispositifs valorisent les musiques de variété - critères d'éligibilité non adaptés à notre filière et basés sur aspect économique
- Peu de représentativité au sein des commissions

Attente de l'ensemble des aides pérennes

Beaucoup d'aides, Transparence sur les montants des aides et concertation en groupes de travail

MMC

Peu de budget, aides existantes ne prennent pas en compte l'écosystème de la création

Ancien MFA : aide aux enregistrements (producteurs)

Mise en place de groupes de travail pour les nouveaux dispositifs mais beaucoup de monde

Aide à la commande et la production

- Maximum 3 dossiers par an
- 30% à la production fragilise le montage de projet : moins de projet d'envergure et de prise de risque
- Barème non adapté : défavorable pour les petites formations
- Non-cumul possible de l'aide à l'écriture (donc pas de budget pour la production si aide à l'écriture validée)
- Surcharge administrative + délais
- Pas de commission

Aide à la résidence

Soutien trop faible à la production

Jeune Public (aide à la production / Salles Mômes) / Fabrique à Musiques

Ouverture de dispositifs pour la création en lien avec des partenaires différents

SACEM

- Non prise en compte de l'écosystème : Aides fléchées aux sociétaires : Plus d'aide directe aux structures (ensembles, CNCM, festivals...) et pas en adéquation avec pensée de monter des projets
- Pas d'aides à la diffusion (général et Jeune Public)
- Pas de programme d'aide à l'international (en dehors des Fonds avec l'Institut Français)

SACD

Possibilité de faire projets différents et reprise : musique de scène, création lyrique...

Une seule commission par an et difficile d'accès (très sélectif)

SPEDIDAM

- Suspension des aides !
- Auparavant : Aides sur des projets d'envergure (masse salariale)

ADAMI

Dispositifs SV en attente - pas encore sortis

DGCA - SACEM

Créer un lien entre les différents acteurs de la filière

- Dispositif pas assez incitatif pour les scènes nationales/conventionnées
- Mise en relation compliquée
- Dossier lourd à porter dans la conception et la mise en relation

- Suspension aides festivals, labels, structures / ensembles conventionnés au delà de 80 000e
- Aides automatiques
- Impossibilité d'avoir des partenaires solides et de prévoir des productions ambitieuses (problème des cachets de solistes et des coproductions importantes)

Décentralisation = Disparité entre région

- points positifs
- points négatifs
- points problématiques